



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 4 juin 2025 — N° 219

**Présidente de l'Assemblée nationale :
Mme Nathalie Roy**

La séance est ouverte à 9 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

M. Lemieux (Saint-Jean) fait une déclaration afin de souligner le début des activités estivales dans la circonscription de Saint-Jean avec la tenue du 60^e Gala de l'Excellence de la Chambre de commerce et de l'industrie du Haut-Richelieu.

Mme Setlakwe (Mont-Royal–Outremont) fait une déclaration afin de souligner le Mois de la sensibilisation à la sclérose latérale amyotrophique.

M. Rivest (Côte-du-Sud) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Vanessa Nadeau-Avoine.

M. Grandmont (Taschereau) fait une déclaration afin de partager le témoignage d'une personne de la diversité sexuelle et de la pluralité de genres.

Mme Blouin (Bonaventure) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Georges Daviault.

4 juin 2025

M. Zanetti (Jean-Lesage) fait une déclaration afin de partager le témoignage d'une personne de la diversité sexuelle et de la pluralité de genres.

Mme Lachance (Bellechasse) fait une déclaration afin de souligner le 50^e anniversaire de l'entreprise Rotobec.

M. Chassin (Saint-Jérôme) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Marc Bourcier.

M. Sainte-Croix (Gaspé) fait une déclaration afin de souligner l'affirmation identitaire qu'incarne le drapeau de la Gaspésie.

Mme Lecours (Lotbinière-Frontenac) fait une déclaration afin de souligner le 20^e anniversaire du bulletin d'information mensuel *L'Arrivage d'Adstock*.

M. Émond (Richelieu) fait une déclaration afin de féliciter M. Xavier Malo pour sa participation aux Olympiades canadiennes des métiers et des technologies.

M. Jacques (Mégantic) fait une déclaration afin d'inviter la population à visiter la Réserve internationale de ciel étoilé du Mont-Mégantic.

4 juin 2025

À 9 h 54, Mme Soucy, première vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 h 08.

Moment de recueillement

Dépôts de documents

M. Girard, ministre des Finances, dépose :

Le rapport annuel 2024-2025 de Loto-Québec;

(Dépôt n° 2624-20250604)

Le rapport annuel 2025 de la Société québécoise du cannabis.

(Dépôt n° 2625-20250604)

Mme la présidente dépose :

Le rapport spécial du Protecteur du citoyen intitulé *Directeur de l'état civil – Accélérer la transmission des certificats de décès, par respect pour les citoyens.*

(Dépôt n° 2626-20250604)

4 juin 2025

Dépôts de rapports de commissions

M. Allaire (Maskinongé), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission de l'économie et du travail qui, les 29 et 30 mai ainsi que le 3 juin 2025, a procédé à des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 101, Loi visant l'amélioration de certaines lois du travail.

(Dépôt n° 2627-20250604)

M. Simard (Montmorency), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des finances publiques qui, les 29 et 30 mai ainsi que le 3 juin 2025, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 100, Loi sur la négociation et la détermination des conditions de travail requérant une coordination nationale notamment dans les secteurs public et parapublic. Le rapport contient des amendements au projet de loi.

(Dépôt n° 2628-20250604)

Dépôts de pétitions

Mme Dufour (Mille-Îles) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 257 citoyens et citoyennes du Québec, concernant le classement de l'église Saint-Vincent-de-Paul de Laval comme bien patrimonial.

(Dépôt n° 2629-20250604)

Mme Zaga Mendez (Verdun) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 680 citoyens et citoyennes du Québec, concernant une demande visant un meilleur encadrement des baux commerciaux.

(Dépôt n° 2630-20250604)

4 juin 2025

M. Cliche-Rivard (Saint-Henri–Sainte-Anne) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 3 298 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la mise en place d'un moratoire sur les fermetures de succursales de la SAQ jusqu'à l'adoption d'une politique de responsabilité territoriale.

(Dépôt n° 2631-20250604)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, Mme Zaga Mendez (Verdun) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 613 citoyens et citoyennes du Québec, concernant une demande visant un meilleur encadrement des baux commerciaux.

(Dépôt n° 2632-20250604)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Cliche-Rivard (Saint-Henri–Sainte-Anne) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 4 045 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la mise en place d'un moratoire sur les fermetures de succursales de la SAQ jusqu'à l'adoption d'une politique de responsabilité territoriale.

(Dépôt n° 2633-20250604)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

À la demande de Mme la présidente, M. Legault, premier ministre, retire certains propos non parlementaires.

À la demande de Mme la présidente, M. Legault, premier ministre, retire certains propos non parlementaires.

4 juin 2025

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, Mme Bélanger, ministre responsable des Aînés, dépose :

Un graphique intitulé *Nombre d'heures de chèque emploi-service, par année.*
(Dépôt n° 2634-20250604)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, Mme Biron, ministre responsable de la Condition féminine, dépose :

Deux graphiques intitulés *Évolution du financement annuel dans les maisons d'aide et d'hébergement* et *Un meilleur accompagnement des victimes de violence sexuelle et de violence conjugale.*
(Dépôt n° 2635-20250604)

Votes reportés

L'Assemblée tient le vote reporté le 3 juin 2025 sur la motion de Mme Roy, ministre de la Famille, proposant que le projet de loi n° 95, Loi favorisant l'équité dans l'accès aux services de garde éducatifs à l'enfance subventionnés dispensés par les titulaires de permis, soit adopté.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 494 en annexe)

Pour : **80** Contre : **33** Abstention : **0**

En conséquence, le projet de loi n° 95 est adopté.

4 juin 2025

Motions sans préavis

M. Legault, premier ministre, après consultation auprès des partis d'opposition et des députés indépendants, propose :

QUE, conformément aux articles 5 et 5.2 de la Loi concernant la lutte contre la corruption (chapitre L-6.1), monsieur Vincent Richer, directeur adjoint, Direction des services organisationnels, Service de police de la Ville de Montréal, soit nommé commissaire à la lutte contre la corruption pour un mandat de sept ans à compter du 25 juin 2025.

La motion est mise aux voix et, aux fins de l'article 5 de la Loi concernant la lutte contre la corruption, un vote électronique requérant l'approbation d'au moins les deux tiers des membres de l'Assemblée est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 495 en annexe)

Pour : **113** Contre : **0** Abstention : **0**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Bonnardel, ministre de la Sécurité publique, conjointement avec M. Paradis (Jean-Talon), propose :

QUE l'Assemblée nationale condamne fermement la vague d'extorsion et d'intimidation criminelle visant les commerçants de la grande région de Montréal;

QU'elle exprime sa solidarité envers les victimes de ces crimes et envers l'ensemble des commerçants qui contribuent chaque jour au dynamisme de la métropole;

QU'elle affirme son soutien inébranlable envers les policiers qui poursuivent leurs efforts pour combattre le crime organisé et assurer la sécurité de tous les citoyens du Québec;

4 juin 2025

QU'elle encourage toute personne victime d'extorsion à immédiatement communiquer avec les forces de l'ordre;

QU'elle prenne acte que des personnes incarcérées dans des établissements de détention et des pénitenciers fédéraux poursuivent leurs opérations à l'intérieur des murs de leur cellule;

QU'elle rappelle l'importance de mettre en place de nouvelles mesures technologiques et physiques dans nos prisons afin d'empêcher les criminels de continuer d'opérer leur réseau criminel même lorsqu'ils sont incarcérés;

QU'elle souligne les récentes mesures mises en place par le gouvernement du Québec pour lutter contre la contrebande et la présence des téléphones cellulaires dans les établissements de détention;

QU'enfin, elle réitère que la détention doit servir à purger sa peine et non à continuer d'orchestrer des activités criminelles.

La motion est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 496 en annexe)

Pour : **108** Contre : **0** Abstention : **0**

Mme Setlakwe (Mont-Royal–Outremont), conjointement avec M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) et Mme Nichols (Vaudreuil), présente une motion concernant le projet Northvolt; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

4 juin 2025

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Ghazal, cheffe du deuxième groupe d'opposition, conjointement avec Mme Garceau (Robert-Baldwin), Mme Gentilcore (Terrebonne), Mme Nichols (Vaudreuil) et M. Chassin (Saint-Jérôme), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne le 30^e anniversaire de la Marche Du pain et des roses, un événement qui a marqué l'histoire récente du Québec, tant par la mobilisation qu'elle a représentée, par l'adhésion populaire qu'elle a reçue, que par les gains qu'elle a permis d'obtenir pour l'égalité et la dignité des Québécoises;

QU'elle se rappelle que, du 26 mai au 4 juin 1995, à l'initiative de la Fédération des femmes du Québec, avec la collaboration d'un grand nombre d'organisations, plus de 850 femmes ont marché 200 km pendant 10 jours, en direction de l'Assemblée nationale, pour présenter neuf revendications au gouvernement;

QU'elle prenne acte des gains qui ont été réalisés par la Marche Du pain et des roses, dont l'adoption de la Loi sur l'équité salariale, la mise sur pied d'un système de perception automatique des pensions alimentaires et l'application rétroactive, aux femmes immigrantes déjà parrainées par leur mari, de la réduction de 10 ans à 3 ans du temps de parrainage;

QU'elle constate également que la Marche Du pain et des roses est célébrée internationalement comme étant la bougie d'allumage de la Marche mondiale des femmes, qui a débuté en 2000 et qui est toujours en action 25 ans plus tard;

QU'elle se rappelle que, parmi les revendications de la Marche Du pain et des roses en 1995, certaines sont toujours d'actualité : l'augmentation de l'offre en logement social, la hausse du salaire minimum et le soutien à l'action communautaire autonome;

4 juin 2025

QU'elle prenne acte que la motivation des femmes à améliorer leurs conditions de vie, comme celles de toute la population s'illustre, depuis le 26 mai, par des marches tenues dans 11 régions, ainsi que par une marche devant l'Assemblée nationale prévue le 7 juin;

QU'enfin, l'Assemblée nationale réitère son appui aux femmes qui continuent à marcher, en 2025, encore et plus que jamais, pour du pain et des roses.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 497 en annexe)

Pour : **106** Contre : **0** Abstention : **0**

M. St-Pierre Plamondon, chef du troisième groupe d'opposition, conjointement avec M. Cliche-Rivard, leader du deuxième groupe d'opposition, présente une motion concernant l'immigration; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 69, Loi assurant la gouvernance responsable des ressources énergétiques et modifiant diverses dispositions législatives;

4 juin 2025

- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 82, Loi concernant l'identité numérique nationale et modifiant d'autres dispositions;
- la Commission de l'aménagement du territoire, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 97, Loi visant principalement à moderniser le régime forestier;
- la Commission de la santé et des services sociaux, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 103, Loi visant principalement à réglementer les sites de consommation supervisée afin de favoriser une cohabitation harmonieuse avec la communauté.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi publics au nom des députés

Adoption

M. Schneeberger (Drummond–Bois-Francis) propose que le projet de loi n° 996, Loi remplaçant le nom de la circonscription électorale d'Arthabaska par celui d'« Arthabaska-L'Érable », soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le projet de loi n° 996 est adopté.

4 juin 2025

Débats sur les rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission spéciale sur les impacts des écrans et des réseaux sociaux sur la santé et le développement des jeunes. Le rapport contient une observation, des conclusions et 56 recommandations.

Mme Soucy, première vice-présidente, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour la tenue de ce débat : 58 minutes 30 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement; 30 minutes 10 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle; 20 minutes sont allouées au deuxième groupe d'opposition; 8 minutes 20 secondes sont allouées au troisième groupe d'opposition; 1 minute 30 secondes sont allouées à chacun des députés indépendants. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par l'un des groupes parlementaires sera redistribué entre les groupes parlementaires selon les proportions établies ci-dessus. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Le débat s'ensuit.

À 12 h 58, Mme Soucy, première vice-présidente, suspend les travaux jusqu'à 15 heures.

Les travaux reprennent à 15 heures.

L'Assemblée poursuit le débat sur la prise en considération du rapport de la Commission spéciale sur les impacts des écrans et des réseaux sociaux sur la santé et le développement des jeunes.

Le débat prend fin et, conformément à l'article 95 du Règlement, n'entraîne aucune décision de l'Assemblée.

4 juin 2025

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 30 mai 2025, sur la prise en considération du rapport de la Commission de l'administration publique qui, le 26 mai 2025, a procédé à l'audition du ministre de la Santé et des Services sociaux, du CISSS de la Montérégie-Centre et des CIUSSS de l'Estrie-CHUS et de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal sur le chapitre 2 du rapport de mai 2023 du Vérificateur général intitulé *Octroi de contrats de gré à gré : en vertu du décret d'urgence sanitaire, ou pour obtenir des places d'hébergement et de la main-d'œuvre indépendante*. Le rapport contient des observations, des conclusions et une recommandation.

Le débat prend fin et, conformément à l'article 95 du Règlement, n'entraîne aucune décision de l'Assemblée.

Affaires prioritaires

Motions relatives à des violations de droit ou de privilège

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'Assemblée nationale dans le cadre de l'enquête découlant de la motion présentée par le leader parlementaire de l'opposition officielle et député de Nelligan en vertu des articles 315 à 321 du Règlement portant sur l'omission du dépôt dans les délais prescrits du Rapport annuel de gestion 2023 de la Société de l'assurance automobile du Québec. Ce rapport contient une conclusion et une recommandation.

Un débat s'ensuit.

À la demande de Mme D'Amours, deuxième vice-présidente, M. Grandmont (Taschereau) retire certains propos non parlementaires.

Le débat terminé, le rapport est mis aux voix; un vote électronique est exigé.

À la demande de M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

4 juin 2025

M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, propose l’ajournement des travaux au jeudi 5 juin 2025, à 9 h 40.

La motion est adoptée.

À 16 h 46, Mme D’Amours, deuxième vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l’Assemblée s’ajourne au jeudi 5 juin 2025, à 9 h 40.

SANCTION DE PROJETS DE LOI

Le mercredi 4 juin 2025, à 13 h 25, au cabinet de la lieutenant-gouverneure, en présence de Mme Jeannotte (Labelle), Mme Poulet (Laporte), Mme Schmaltz (Vimont) et Mme Dionne (Rivière-du-Loup–Témiscouata), les représentantes du premier ministre, et de Mme Aubé, conseillère à la Direction de la séance et de la procédure parlementaire et représentante du secrétaire général, il a plu à l’honorable Manon Jeannotte, lieutenant-gouverneure du Québec, de sanctionner les projets de loi suivants :

- n° 92 Loi modifiant diverses dispositions principalement dans le secteur financier
- n° 95 Loi favorisant l’équité dans l’accès aux services de garde éducatifs à l’enfance subventionnés dispensés par les titulaires de permis
- n° 215 Loi concernant la Municipalité de Saint-Sylvère
- n° 216 Loi concernant la Ville de Longueuil
- n° 219 Loi concernant la dissolution de l’Agence de développement de Ferme-Neuve
- n° 395 Loi remplaçant le nom de la circonscription électorale de Matane-Matapédia par Matane-Matapédia-Mitis

4 juin 2025

- n° 795 Loi remplaçant le nom de la circonscription électorale de Laporte par celui de « Pierre-Laporte »
- n°797 Loi remplaçant le nom de la circonscription électorale de Rivière-du-Loup–Témiscouata par celui de « Rivière-du-Loup–Témiscouata–Les Basques »
- n° 890 Loi remplaçant le nom de la circonscription électorale de Vimont par celui de « Vimont-Auteuil »
- n° 996 Loi remplaçant le nom de la circonscription électorale d’Arthabaska par celui d’« Arthabaska-L’Érable »

La Présidente

NATHALIE ROY

4 juin 2025

ANNEXE

Votes électroniques

Sur la motion de Mme Roy, ministre de la Famille, proposant l'adoption du projet de loi n° 95, Loi favorisant l'équité dans l'accès aux services de garde éducatifs à l'enfance subventionnés dispensés par les titulaires de permis :

(Vote n° 494)

POUR - 80

Abou-Khalil (CAQ)	Déry (CAQ)	Julien (CAQ)	Poulet (CAQ)
Allaire (CAQ)	Dionne (CAQ)	Lachance (CAQ)	Poulin (CAQ)
Asselin (CAQ)	Dorismond (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Proulx (CAQ)
Bachand (CAQ)	Drainville (CAQ)	Laforest (CAQ)	Provençal (CAQ)
Bélanger (CAQ) (Orford)	Dubé (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Reid (CAQ)
Bélanger (CAQ) (Prévost)	Dufour (CAQ) (Abitibi-Est)	Lafrenière (CAQ)	Rivest (CAQ)
Bernard (CAQ)	Duranceau (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Roberge (CAQ)
Biron (CAQ)	Émond (CAQ)	Lamothe (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Blais (CAQ)	Fréchette (CAQ)	LeBel (CAQ)	Roy (CAQ)
Blanchette Vézina (CAQ)	Gagnon (CAQ)	Lecours (CAQ) (Les Plaines)	Sainte-Croix (CAQ)
Blouin (CAQ)	Gendron (CAQ)	Lecours (CAQ) (Lotbinière-Frontenac)	Schmaltz (CAQ)
Bogemans (CAQ)	Girard (CAQ) (Lac-Saint-Jean)	Legault (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Boivin Roy (CAQ)	Girard (CAQ) (Groulx)	Lemay (CAQ)	Simard (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Grondin (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Skeete (CAQ)
Boulet (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Lévesque (CAQ) (Chauveau)	St-Louis (CAQ)
Bussière (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Lévesque (CAQ) (Chapleau)	Tardif (CAQ)
Carmant (CAQ)	Haytayan (CAQ)	Malette (CAQ)	Thouin (CAQ)
Caron (CAQ) (Portneuf)	Hébert (CAQ)	Martel (CAQ)	Tremblay (CAQ) (Dubuc)
Champagne Jourdain (CAQ)	Jacques (CAQ)		
Charest (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Montigny (CAQ)	
Charette (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Picard (CAQ)	

CONTRE - 33

Arseneau (PQ)	Dufour (PLQ)	Lakhoyan Olivier (PLQ)	Rotiroti (PLQ)
Beauchemin (PLQ)	(Mille-Îles)	Leduc (QS)	Setlakwe (PLQ)
Bérubé (PQ)	Fontecilla (QS)	Maccarone (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Bouazzi (QS)	Fortin (PLQ)	Marissal (QS)	Zaga Mendez (QS)
Caron (PLQ) (La Pinière)	Garceau (PLQ)	Massé (QS)	Zanetti (QS)
Chassin (IND)	Gentilcore (PQ)	McGraw (PLQ)	
Ciccione (PLQ)	Ghazal (QS)	Morin (PLQ)	
Cliche-Rivard (QS)	Grandmont (QS)	Nichols (IND)	
Derraji (PLQ)	Kelley (PLQ)	Paradis (PQ)	
	Labrie (QS)	Prass (PLQ)	

4 juin 2025

Sur la motion de M. Legault, premier ministre, proposant que M. Vincent Richer soit nommé commissaire à la lutte contre la corruption :

(Vote n° 495)

POUR - 113

Abou-Khalil (CAQ)	Derraji (PLQ)	Julien (CAQ)	Paradis (PQ)
Allaire (CAQ)	Déry (CAQ)	Kelley (PLQ)	Picard (CAQ)
Arseneau (PQ)	Dionne (CAQ)	Labrie (QS)	Poulet (CAQ)
Asselin (CAQ)	Dorismond (CAQ)	Lachance (CAQ)	Poulin (CAQ)
Bachand (CAQ)	Drainville (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Prass (PLQ)
Beauchemin (PLQ)	Dubé (CAQ)	Laforest (CAQ)	Proulx (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Dufour (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Provençal (CAQ)
(Orford)	(Abitibi-Est)	Lafrenière (CAQ)	Reid (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Dufour (PLQ)	Lakhoyan Olivier (PLQ)	Rivest (CAQ)
(Prévost)	(Mille-Îles)	Lamontagne (CAQ)	Roberge (CAQ)
Bernard (CAQ)	Duranceau (CAQ)	Lamothe (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Bérubé (PQ)	Émond (CAQ)	LeBel (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Biron (CAQ)	Fontecilla (QS)	Lecours (CAQ)	Roy (CAQ)
Blais (CAQ)	Fortin (PLQ)	(Les Plaines)	Sainte-Croix (CAQ)
Blanchette Vézina (CAQ)	Fréchette (CAQ)	Lecours (CAQ)	Schmaltz (CAQ)
Blouin (CAQ)	Gagnon (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Schneeberger (CAQ)
Bogemans (CAQ)	Garceau (PLQ)	Leduc (QS)	Setlakwe (PLQ)
Boivin Roy (CAQ)	Gendron (CAQ)	Legault (CAQ)	Simard (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Gentilcore (PQ)	Lemay (CAQ)	Skeete (CAQ)
Bouazzi (QS)	Ghazal (QS)	Lemieux (CAQ)	St-Louis (CAQ)
Boulet (CAQ)	Girard (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Bussière (CAQ)	(Groulx)	(Chapleau)	Tardif (CAQ)
Carmant (CAQ)	Girard (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Thouin (CAQ)
Caron (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	(Chauveau)	Tremblay (CAQ)
(Portneuf)	Grandmont (QS)	Maccarone (PLQ)	(Dubuc)
Caron (PLQ)	Grondin (CAQ)	Malette (CAQ)	Zaga Mendez (QS)
(La Pinière)	Guilbault (CAQ)	Marissal (QS)	Zanetti (QS)
Champagne Jourdain (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Martel (CAQ)	
Charest (CAQ)	Haytayan (CAQ)	Massé (QS)	
Charette (CAQ)	Hébert (CAQ)	McGraw (PLQ)	
Chassin (IND)	Jacques (CAQ)	Montigny (CAQ)	
Ciccone (PLQ)	Jeannotte (CAQ)	Morin (PLQ)	
Cliche-Rivard (QS)	Jolin-Barrette (CAQ)	Nichols (IND)	

4 juin 2025

Sur la motion de M. Bonnardel, ministre de la Sécurité publique, conjointement avec M. Paradis (Jean-Talon) :

(Vote n° 496)

POUR - 108

Abou-Khalil (CAQ)	Cliche-Rivard (QS)	Julien (CAQ)	Picard (CAQ)
Allaire (CAQ)	Derraji (PLQ)	Kelley (PLQ)	Poulet (CAQ)
Arseneau (PQ)	Déry (CAQ)	Labrie (QS)	Poulin (CAQ)
Asselin (CAQ)	Dionne (CAQ)	Lachance (CAQ)	Prass (PLQ)
Bachand (CAQ)	Dorismond (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Proulx (CAQ)
Beauchemin (PLQ)	Drainville (CAQ)	Laforest (CAQ)	Provençal (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Dubé (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Reid (CAQ)
(Prévost)	Dufour (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Rivest (CAQ)
Bélanger (CAQ)	(Abitibi-Est)	Lakhoyan Olivier (PLQ)	Roberge (CAQ)
(Orford)	Duranceau (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Bérubé (PQ)	Émond (CAQ)	Lamothe (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Biron (CAQ)	Fontecilla (QS)	LeBel (CAQ)	Roy (CAQ)
Blais (CAQ)	Fréchette (CAQ)	Lecours (CAQ)	Sainte-Croix (CAQ)
Blanchette Vézina (CAQ)	Gagnon (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Schmaltz (CAQ)
Blouin (CAQ)	Garceau (PLQ)	Leduc (QS)	Schneeberger (CAQ)
Bogemans (CAQ)	Gendron (CAQ)	Lemay (CAQ)	Setlakwe (PLQ)
Boivin Roy (CAQ)	Gentilcore (PQ)	Lemieux (CAQ)	Simard (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Ghazal (QS)	Lévesque (CAQ)	Skeete (CAQ)
Bouazzi (QS)	Girard (CAQ)	(Chapleau)	St-Louis (CAQ)
Boulet (CAQ)	(Groulx)	Lévesque (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Bussière (CAQ)	Girard (CAQ)	(Chauveau)	Tardif (CAQ)
Carmant (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Maccarone (PLQ)	Thouin (CAQ)
Caron (CAQ)	Grandmont (QS)	Malette (CAQ)	Tremblay (CAQ)
(Portneuf)	Grondin (CAQ)	Marissal (QS)	(Dubuc)
Caron (PLQ)	Guilbault (CAQ)	Martel (CAQ)	Zaga Mendez (QS)
(La Pinière)	Guillemette (CAQ)	Massé (QS)	Zanetti (QS)
Champagne Jourdain (CAQ)	Haytayan (CAQ)	McGraw (PLQ)	
Charest (CAQ)	Hébert (CAQ)	Montigny (CAQ)	
Charette (CAQ)	Jacques (CAQ)	Morin (PLQ)	
Chassin (IND)	Jeannotte (CAQ)	Nichols (IND)	
Ciccone (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Paradis (PQ)	

4 juin 2025

Sur la motion de Mme Ghazal, cheffe du deuxième groupe d'opposition, conjointement avec Mme Garceau (Robert-Baldwin), Mme Gentilcore (Terrebonne), Mme Nichols (Vaudreuil) et M. Chassin (Saint-Jérôme) :

(Vote n° 497)

POUR - 106

Abou-Khalil (CAQ)	Derraji (PLQ)	Labrie (QS)	Prass (PLQ)
Allaire (CAQ)	Déry (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Proulx (CAQ)
Arseneau (PQ)	Dionne (CAQ)	Laforest (CAQ)	Provençal (CAQ)
Asselin (CAQ)	Dorismond (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Reid (CAQ)
Bachand (CAQ)	Drainville (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Rivest (CAQ)
Beauchemin (PLQ)	Dubé (CAQ)	Lakhoyan Olivier (PLQ)	Roberge (CAQ)
Bélanger (CAQ) (Prévost)	Dufour (CAQ) (Abitibi-Est)	Lamontagne (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Bélanger (CAQ) (Orford)	Dufour (PLQ) (Mille-Îles)	Lamothe (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Bérubé (PQ)	Duranceau (CAQ)	LeBel (CAQ)	Roy (CAQ)
Biron (CAQ)	Fontecilla (QS)	Lecours (CAQ) (Lotbinière-Frontenac)	Sainte-Croix (CAQ)
Blais (CAQ)	Fréchette (CAQ)	Leduc (QS)	Schmaltz (CAQ)
Blanchette Vézina (CAQ)	Gagnon (CAQ)	Lemay (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Blouin (CAQ)	Garceau (PLQ)	Lemieux (CAQ)	Setlakwe (PLQ)
Bogemans (CAQ)	Gendron (CAQ)	Lévesque (CAQ) (Chapleau)	Simard (CAQ)
Boivin Roy (CAQ)	Gentilcore (PQ)	Lévesque (CAQ)	Skeete (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Ghazal (QS)	(Chauveau)	St-Louis (CAQ)
Bouazzi (QS)	Girard (CAQ) (Groulx)	Maccarone (PLQ)	St-Pierre Plamondon (PQ)
Boulet (CAQ)	Girard (CAQ) (Lac-Saint-Jean)	Malette (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Bussière (CAQ)	Grandmont (QS)	Marissal (QS)	Tardif (CAQ)
Carmant (CAQ)	Grondin (CAQ)	Martel (CAQ)	Thouin (CAQ)
Caron (CAQ) (Portneuf)	Guillemette (CAQ)	Massé (QS)	Tremblay (CAQ)
Caron (PLQ) (La Pinière)	Haytayan (CAQ)	McGraw (PLQ)	(Dubuc)
Champagne Jourdain (CAQ)	Hébert (CAQ)	Montigny (CAQ)	Tremblay (CAQ) (Hull)
Charest (CAQ)	Jacques (CAQ)	Morin (PLQ)	Zaga Mendez (QS)
Charette (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Nichols (IND)	Zanetti (QS)
Ciccone (PLQ)	Julien (CAQ)	Paradis (PQ)	
Cliche-Rivard (QS)	Kelley (PLQ)	Picard (CAQ)	
		Poulet (CAQ)	
		Poulin (CAQ)	